

Vols en série à Nkok

Le gang de Nziengui-Nziengui enfin sous l'éteignoir

SCOM  
Libreville/Gabon

**La perquisition diligentée chez Stéphane Koumba – l'un des lieutenants présumés du chef de l'organisation de malfaiteurs, qui sera déféré devant la justice ce lundi – a permis aux pandores de retrouver le butin.**

LES éléments de la brigade de gendarmerie de Nkoltang viennent de boucler l'enquête liée aux vols en série dont étaient victime, ces derniers temps, les habitants de Nkok, un quartier du deuxième arrondissement de la commune de Ntoun, situé à 27 km de la

capitale gabonaise. En effet, les pandores ont réussi à neutraliser Stéphane Koumba, la vingtaine révolue, un des lieutenants de Yves André Nziengui-Nziengui alias 2Pac, la trentaine, le leader d'un gang séjournant déjà à la prison centrale de Gros-Bouquet depuis le 23 juillet dernier. Pendant que Stéphane Koumba pensait s'être tiré d'affaire, du fait que le cerveau de l'organisation, en prison, allait être le seul à répondre de leurs méfaits, les enquêteurs de la brigade de Nkoltang, eux, n'ont pas clos le dossier et poursuivaient la traque du reste de la bande. C'est ainsi qu'ils ont fini par l'arrêter en milieu de semaine dernière. « Une perquisition diligentée dans la chambre du complice pré-



Photo : D.R



Photo : D.R

Stéphane Koumba, l'un des lieutenants de Nziengui-Nziengui... Photo de droite : ... chez qui le butin (dont voici une vue partielle) se trouvait.

sumé de sieur Nziengui-Nziengui nous a permis de découvrir une partie du butin. Notamment des écrans plasma, du matériel de sonorisation, des bouteilles de gaz

et autres brouettes. L'interrogatoire du gardé à vue a aussi mis en lumière le mode opératoire utilisé par les malfaiteurs pour s'introduire avec effraction dans les les diffé-

rents domiciles », indique un Officier de police judiciaire (OPJ). Déféré une première fois, le jeudi 30 juillet dernier, les magistrats en charge de

l'instruction ont d'abord renvoyé le dossier pour complément d'information. C'est désormais chose faite. Au regard des nouveaux indices à charge, Stéphane Koumba sera présenté, ce lundi, devant le parquet pour vols aggravés perpétrés avec le chef de gang". Notons que l'enquête préliminaire a, en outre, permis de découvrir que Yves André Nziengui-Nziengui se serait également spécialisé dans le vol des véhicules dans la zone de Lambaréné. « Dans sa cavale vers la province de l'Estuaire, le malftrat a trouvé refuge à Nkok, où il a rapidement pris la tête de l'organisation qui terrorisait les populations », renseigne un enquêteur proche de ce dossier.

Vol à main armée à Lambaréné

Ndjouboussi Yakoubou à la maison d'arrêt

SCOM  
Libreville/Gabon

DANS le but de se faire de l'argent facile, Ndjouboussi Yakoubou alias Papi, Camerounais, âgé de 34 ans, sans emploi, domicilié au quartier PK 5 de Lambaréné, s'est récemment rendu coupable d'un vol à main armée. Rattrapé quelques jours plus tard par les flics de l'antenne de la Police d'investigations judiciaires (PJ), il a été déféré devant le parquet qui l'a

placé en détention à la prison centrale du chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué. Selon le rapport d'enquête, c'est au milieu de la nuit que le malfaiteur s'est introduit par effraction au domicile d'une dame. En prenant soin de s'armer d'un couteau au cas où il rencontrerait une résistance au cours de son opération. Yakoubou, en expert, accède tranquillement à la chambre de la maîtresse des lieux, qu'il trouve d'ailleurs profondément endor-



Photo : SCOM

Les loucaux de la PJ où Ndjouboussi Yakoubou a été détenu avant d'être présenté devant le parquet.

mie. « Le mis en cause, qui ne désirait heureusement pas assouvir des désirs sexuels, s'intéressera plutôt au portefeuille de la dame posé au chevet du lit. Il y soustrait une somme de cent mille francs », indique un des flics. Espérant trouver plus d'argent, Ndjouboussi Yakoubou passe au peigne tous les sacs se trouvant dans la maison. Malheureusement, le petit vacarme qu'il fait tire aussitôt sa victime du sommeil qui constate la présence d'un inconnu. Aussitôt, cette der-

nière se met à crier à gorge déployée « au voleur ! » Craignant le pire, le cambrioleur prend la poudre d'escampette. Toutefois, « la victime parvient à identifier son bourreau grâce à la coiffure particulière qu'il portait cette nuit-là. Aussi, va-t-elle se rapprocher de nos services dans le cadre de sa plainte », fait savoir le directeur des enquêtes. Les flics ne tardent d'ailleurs pas, grâce aux signalements données par la victime, à mettre le grappin sur le présumé voleur".

Lutte contre les stupéfiants à Libreville

Une grand-mère arrêtée avec 7 ballots de cannabis

COE  
Libreville/Gabon

INTERPELLÉE par l'Office central de lutte anti-drogue (Ocald), pour trafic de cannabis, Rosalie Eyeang Nkoghe, 62 ans, Gabonaise, sans emploi, domiciliée à Ndjolé, a été déférée de-

vant la justice en fin de semaine dernière. Les flics de l'unité des Forces de police nationale (FPN) l'ont épinglé avec 7 ballots de cannabis d'une valeur de 70 000 francs. Au cours de son interrogatoire, la sexagénaire a reconnu qu'elle a fait le déplacement de Libreville pour écrouler le produit prohibé. Rosalie Eyeang

Nkoghe a pris ses quartiers auprès de ses sœurs dans la zone de Melen. Le jour de son infortune, elle décide de se rendre au quartier Avéa, dans le deuxième arrondissement, pour passer la journée avec une autre de ses sœurs malade. En sortant, elle aurait demandé à l'une de ses nièces de ne toucher à aucun sac dans lequel elle aurait dis-

simulé le produit prohibé. Mais à son retour, le dealer est surpris de trouver deux agents de police avec le sac des stupéfiants qui lui ont signifié qu'elle était en état d'arrestation. Malgré ses vaines tentatives de se défendre, Eyeang Nkoghe n'a pas eu d'autre choix que d'obtempérer. Au poste de l'unité de police, elle reconnaît rapide-

ment les faits qui lui sont reprochés. Très bavarde, elle a expliqué aux agents de police qu'elle s'approvisionnait à Mitziç auprès d'une ressortissante de Guinée-Equatoriale connue sous le nom de Ada. Cette dernière, a-t-elle précisé, aurait fait de cette activité sa principale source de revenus. Le ballot serait acheté à 5 000 francs et re-

vendu à Libreville et ses environs à 10 000 francs. Soit au double de sa valeur. Rosalie Eyeang Nkoghe pense qu'elle aurait été victime d'une trahison de la part d'un des membres du réseau auquel elle appartiendrait. Les policiers pensent que, grâce à sa collaboration, ils pourront remonter la filière. On attend la suite.

Et aussi...

Les dealers motivés par plusieurs facteurs

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

**Rentabilité de l'activité, corruption de certains OPJ, agissements en sous-mains des "partisans" de la libéralisation de cette drogue. Autant de raisons qui expliqueraient l'entêtement des trafiquants à prospérer dans ce commerce. Entre-temps, vols, viols et meurtres constituent les conséquences auxquelles les autorités judiciaires doivent trouver des solutions dans l'immédiat.**

IL ne se passe plus un seul

jour sans que des Officiers de police judiciaire (OPJ) ne mettent la main sur un vendeur ou un consommateur de cannabis et autres stupéfiants. A défaut de démanteler les nombreux réseaux opérant aussi bien à Libreville que dans l'arrière-pays. A analyser de près le rythme avec lequel sont menées ces arrestations, on serait tenté de croire que le but poursuivi par les autorités judiciaires est effectivement en train d'être atteint. Mais c'est, hélas, sans compter avec les multiples stratégies mises en œuvre par les dealers pour passer entre les mailles des filets tendus par les forces de sécurité engagées dans ce combat. C'est dire la grande motivation des dealers.

Mais d'où tirent-ils cette motivation ? Selon certaines sources, la première raison est d'abord à rechercher dans la rentabilité de l'activité. En effet, dans certains circuits d'approvisionnement, la ballot de chanvre peut se négocier à 5 000 francs. Et il arrive très souvent que les dealers écoutent ce contenant de manière un peu plus onéreuse, car son prix passe alors du simple au double dans la plupart des transactions. Mieux, lors des perquisitions menées chez certains revendeurs de cette drogue, les policiers, les pandores et autres gabelous sont moult fois tombés sur d'importantes sommes d'argent avoisinant plusieurs millions de francs. Une

manne qui serait le fruit des ventes de stupéfiants. Qu'on se rappelle encore du cas de ce colonel de gendarmerie à la retraite – actuellement à la prison centrale de Libreville – qui s'est reconverti dans ce commerce.

**CRIMINALITÉ.** Conséquence immédiate du premier facteur motivant, la corruption de certains OPJ qui n'hésitent, parfois pas, à protéger les gangs. Aussi, en cas d'interception par exemple de la marchandise, il suffirait que le propriétaire mette le prix qu'il faut pour se montrer plus dissuasif auprès des fins limiers. Cette relation entre ces agents et les dealers serait même à l'origine des difficultés rencontrées par le parquet dans

l'a neutralisation de certains "barons" de la drogue. Et pour cause, le renseignement circule à une telle vitesse dans ce milieu qu'on a du mal à mettre la main sur des trafiquants connus noirement et qui courent toujours. La troisième source de motivation est, peut-être, à rechercher du côté des partisans de la libéralisation du cannabis. En effet, pour ces derniers, le caractère prohibitif de cette drogue a prouvé son inefficacité. Aussi, d'après ces personnes, il vaut mieux réguler simplement la production, la vente et la consommation de l'herbe. Toute chose qui passerait alors par la libéralisation, la dépénalisation, ou encore la libéralisation ab-

solue du trafic du chanvre indien qui, selon l'histoire, est l'une des premières plantes domestiquées par l'homme. Mais sommes-nous véritablement prêts à franchir la ligne rouge, connaissant les conséquences qui gravitent autour de la consommation de ce stupéfiant ? La plus manifeste d'entre elles est la violence qui gagne de plus en plus les jeunes consommateurs. Selon une source judiciaire, ce sont ces jeunes dont la tranche d'âge oscille entre 15 et 25 ans, qui entretiendraient la criminalité. D'autant plus que c'est très souvent sous l'emprise du chanvre indien que ces derniers commettent vols, viols et autres meurtres.